ADS
Société Anonyme au capital social de 17.756.460 Euros
Siège social Chalet des Villards - Arc 1800
73700 BOURG SAINT MAURICE
R.C.S. CHAMBERY 076 520 568

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 28 NOVEMBRE 2011

TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY
65B 500 56
DEPOT du 09 DEC. 2011
N° 7122 LE Greffier,

L'an deux mille onze
Et le vingt huit novembre
A huit heures trente

Les Administrateurs de la société "ADS" se sont réunis dans les locaux administratifs de la CDA-DS Macôt «Le Creux Vincent » à Macôt, sur convocation du Président.

SONT PRÉSENTS OU REPRESENTES ET ONT ÉMARGÉ LE REGISTRE DE PRÉSENCE

Conseil d'administration

Monsieur Bernard CHAPUIS	Président
Monsieur Jacques FRANCOIS	Administrateur
la « SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA STATION DE LA PLAGNE » représentée par Monsieur Jérôme GRELLET	Administrateur

Est absent et excusé

Monsieur Jacques FRANCOIS	Administrateur

Assiste à la séance avec voix consultative

- Monsieur Laurent CHELLE – Directeur Général

Monsieur Yves GIRERD-POTIN, représentant de la CADS DEVELOPPEMENT Censeur

Monsieur François RIBLET représentant la BANQUE POPULAIRE DES ALPES, Censeur

Représentants du Comité d'Entreprise

- Madame Sonia KOVALESKY - Représentant du Comité d'Entreprise Collège Employés.
- Monsieur Christian SCAPIN – Représentant du Comité d'Entreprise Collège Cadres et Agents de Maîtrise

Commissaires aux Comptes

Le cabinet MAZARS, dûment convoqué par courrier R avec AR, est représenté par Madame Christine DUBUS

Assistent également à la séance, sans voix délibérative

- Monsieur Pierre GONTHIER^
- Monsieur Antoine MENNESSON – Directeur Administratif et financier
- Monsieur Michel FEVRE

Madame Isabelle CHEVALIER, secrétaire de séance

L'ordre du jour est le suivant .

6. Démission d'un Administrateur – Nomination par cooptation d'un Administrateur

7 Démission du Président du Conseil d'Administration – Nomination d'un Président du Conseil d'Administration

QUATRIEME DECISION

Les Membres du conseil d'administration prennent acte de la démission de Monsieur Pierre GONTHIER de son poste d'Administrateur à effet du 25 Novembre 2011 et le remercient pour le travail qu'il a apporté à la société durant l'exercice de ses fonctions et décident de nommer par cooptation en remplacement, à compter de ce jour et sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire

Monsieur Laurent CHELLE
Demeurant Chalet Kintzelé – ARC 1600 – 73700 BOURG SAINT MAURICE

Pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Pierre GONTHIER, soit jusqu'à l'approbation des comptes clos au 30 septembre 2014.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Monsieur Laurent CHELLE déclare accepter les présentes fonctions et en outre n'être frappé par aucune incompatibilité prévue par la Loi. Il remercie les Membres du Conseil de la confiance qu'il lui témoigne en le nommant à ces fonctions

CINQUIEME DECISION

Les Membres du conseil d'administration prennent acte de la démission de Monsieur Bernard CHAPUIS de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration à compter de ce jour.

Ils remercient vivement Monsieur Bernard CHAPUIS de tous les efforts qu'il a déployés pour la société durant sa Présidence.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

SIXIEME DECISION

Les Membres du Conseil d'Administrateur nomment en qualité de Président du conseil d'administration, à compter de ce jour et pour la durée de son mandat d'administrateur

Monsieur Jean-François BLAS
Demeurant 3, Boulevard du Théâtre – 73000 CHAMBERY

en remplacement de Monsieur Bernard CHAPUIS, ancien président démissionnaire.

Cette décision est adoptée à l'unanimité. Monsieur Jean-François BLAS ne prenant pas part au vote

Monsieur Jean-François BLAS déclare accepter les présentes fonctions et en outre n'être frappé par aucune incompatibilité prévue par la Loi. Il remercie les Membres du Conseil de la confiance qu'il lui témoigne en le nommant à ces fonctions.

SEPTIEME DECISION

Les Membres du Conseil d'Administration reconduisent le mandat du Directeur Général, Monsieur Laurent CHELLE, pour la durée du mandat du Président du Conseil d'Administration.

Cette décision est adoptée à l'unanimité Monsieur Laurent CHELLE ne prenant pas part au vote

HUITIEME DECISION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un extrait ou d'un original des présentes en vue d'accomplir les formalités découlant des présentes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait

